

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 - 015 du 05 février 2015

L'an deux mil quinze, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF (BAPAUME) – P. LAGUILLER (BUS) – V. CERF (CROISILLES) – V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – D. TABARY (FONTAINE-LES-CROISILLES) – F. LETURCQ (HERMIES) – M.F. NAWROCKI (HERMIES) -

MM. A. CHAUSSOY (ACHIET-LE-GRAND) - G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – Y. BONNERRE (BAPAUME) – D. REBOUT (CROISILLES) – E. BURDIAC (FAVREUIL) – D. TABARY (FREMICOURT) – D. BASSEUX (LE SARS) – J.L. CAPON (LE TRANSLOY) – G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – D. PORET (LIGNY-THILLOY) – J.F. DERCOURT (MARTINPUICH) – P. WELELE (MORVAL) – M. POUILLAUDE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) – Ch. HEMAR (VAULX-VRAUCOURT) -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléé par M. M. CANNONNE
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE
M. J.F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD
M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD

Objet : OPAH du territoire du Sud Artois - Subventions

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de délibérer sur les dossiers de subvention présentés par des particuliers propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le cadre d'opérations de rénovation et d'amélioration de leur habitat.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les quatre priorités de travaux qui ont été fléchés au titre de cette opération et précise que pour chaque priorité la collectivité peut abonder le financement de ces travaux en accordant une prime ou une surprime qui tient compte de la nature et de l'importance des travaux réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- d'approuver les primes et surprimes accordées aux pétitionnaires suivants dans le cadre des travaux réalisés :

NOM	Prénom	Commune	Type de Travaux	Priorité	Montant travaux HT	Montant subv. ANAH + ASE	Montant subv. CCSA	Accord ANAH
LAURENT	Christophe	Ruyaulcourt	Rénovation complète	Priorité 1	51 481 € (plafond à 40 152 €)	20 076 €	1 500 €	13.10.2014
BAIL	Pierre	Havrincourt	Assainissement individuel	Priorité 4	7 401,08 €	2 590 €	500 € (plafond à 495,70 €)	25.11.2014
PETIT	Jonathan	Trescault	Aménagement de combles + VMC	Priorité 3	19 247,96 € (plafond à 18 291,43 €)	9 902 €	1 000 €	25.11.2014
HIEZ	Irma	Haplincourt	Chaudière fioul basse température	Priorité 3	16 295,73 €	6 665 €	1 000 €	25.11.2014
FLAHAUT	Gérardine	Haplincourt	Chaudière fioul basse température	Priorité 3	5 962,22 €	5 558 €	1 000 € (plafond à 404,22 €)	25.11.2014
BOURLON	Maurice	Bus	Toiture avec isolation + VMC	Priorité 3	20 876,04 € (plafond à 11 092 €)	8 946 €	1 000 €	25.11.2014
BOYER	Paulette	Metz-en-Couture	Chaudière à granulés	Priorité 3	43 421,81 € (plafond à 20 000 €)	10 500 €	1 000 €	25.11.2014
SAVARY	Guy	Hermies	Isolation salle à manger + extracteur + poêle	Priorité 3	8 528,06 € (plafond à 7 936 €)	7 468 €	1 000 €	25.11.2014
BAJARD	Cindy	Metz-en-Couture	Chaudière à granulés	Priorité 3	8 242,99 €	7 622 €	1 000 € (plafond à 620,99 €)	25.11.2014
HENNEBICQ	Renée	Hermies	Réfection et isolation toiture + chaudière gaz + extracteurs	Priorité 3	10 870,55 € (plafond à 9 946 €)	8 473 €	1 000 €	25.11.2014
DUFLOS	Marie-Andrée	Havrincourt	Assainissement individuel	Priorité 4	10 846,60 € (plafond à 10 248,57 €)	3 587 €	500 €	25.11.2014
HOMBERT	Jules	Ruyaulcourt	Assainissement individuel	Priorité 4	10 131,80 €	3 546 €	500 €	09.12.2014

- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du Budget Primitif 2015 de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 Février 2015 et transmission en Préfecture le 05 Février 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 05 février 2015 et transmission
en Préfecture le 05 Février 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

